

Compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2021 concernant l'organisation du CAPES

L'objet de la réunion est de permettre la discussion entre le directoire du jury et les formateurs. La réunion a été enregistrée et est disponible sur le site de l'AFPSVT.

Compte-rendu rédigé par Guislaine Réfrégier, Danièle Via et Agnès Schermann, validé par Alain Frugière.

Certaines questions des adhérents ont été envoyées à l'avance au jury, elles figurent en italiques gras dans le texte.

Membre du jury présents:

- Alain Frugière, président (en présentiel), Monique Dupuis, vice président (en distanciel), Olga Otero, vice présidente (en distanciel)

LA SESSION 2021

Le rapport du jury donne les éléments chiffrés de la session.

Nouveauté d'organisation : il n'y a pas eu de tirage au sort, ce qui a permis de faire venir les candidats un jour de moins sur Paris. La présentation des conditions de passation aux candidats par le jury s'est faite en visio quelques jours avant. Cette formule ayant été bien perçue par les candidats, elle sera reconduite en 2022.

Tous les postes du CAFEP ont été pourvus. On note que le dernier admis CAFEP a une note inférieure au dernier admis CAPES (un point cette année 8,59 contre 9,58), mais le niveau du dernier admis reste tout-à-fait acceptable. C'est un choix délibéré que de ne pas prendre la même barre, afin de ne pas perdre de poste.

Concernant l'origine des candidats et la question de savoir si les étudiants issus de masters MEEF réussissent mieux que les autres, il est à noter que les données figurant dans le rapport sont déclaratives, et que les étudiants issus de MEEF mais qui ont fait une autre formation ensuite n'indiquent pas MEEF sur le questionnaire.

Questions : serait-il possible d'avoir l'information équivalente concernant la provenance des étudiants sur les inscrits et pas seulement les admis, pour pouvoir comparer ?

Suggestion retenue par le Président du jury.

Question : qu'appelle-t-on "module de préparation universitaire" ?

Réponse: ce sont des DU proposés par l'université (payants ?)

Questions : ces préparations "annexes" ne vont-elles pas se développer dans ce nouveau contexte ? (il y avait M1 et M2B ces dernières années pour se préparer)

Le jury n'a pas d'information à ce sujet.

La nature des épreuves n'a pas changé par rapport aux années antérieures, 2021 était la dernière session avant le changement des modalités du concours. Les épreuves de type 1 (écrit comme oral) ne changent que très marginalement pour 2022, et leur réussite continue de dépendre principalement de la maîtrise des savoirs disciplinaires, en particulier pour l'écrit 1.

Question : en comparant les deux listes d'admission (CAPES et Agrégation), on constate qu'il y a autour de 10 étudiants à la fois certifiés et agrégés (à vérifier avec les données officielles) : la liste complémentaire étant de 5 places, 5 autres postes semblent ne pas avoir été pourvus. Est-ce confirmé ? Y a-t-il moyen d'éviter une telle perte dans les prochaines sessions ?

Réponse : le jury avait demandé une liste complémentaire de 30 places, seulement 5 ont été accordées par la DGRH (Ministère). Des postes ont effectivement été perdus. On ne peut plus faire d'entente comme autrefois sur les dates de publication des résultats, en publiant les résultats de l'agrégation avant la délibération du CAPES car les résultats sont demandés de plus en plus tôt. Pour la session 2022, les deux jurys devraient les donner le 1^{er} juillet.

Un incident a été signalé : un support a été perdu pendant la préparation en raison d'un virus informatique. La candidate a dû refaire son support sans temps supplémentaire.

Réponse : le jury a été mis au courant de cet incident et en a tenu compte dans la notation. En cas de problème, il est difficile de faire repasser une épreuve.

Remarque : pour certains sujets il n'y a pas beaucoup de ressources dans la bibliothèque du CAPES, ceci crée une inégalité entre les sujets.

Réponse: le jury verra pour chaque leçon les ouvrages qui pourraient être associés : il ne peut pas y avoir d'équivalence totale entre les sujets. Les membres du jury sont des personnes de terrain, ils savent que sur certains thèmes il y a peu des ressources bibliographiques disponibles.

SUR LA SESSION 2022, NOUVELLE FORMULE

Situation actuelle : le directoire devrait rester inchangé, mais le jury n'est pas officiellement nommé. Le nombre d'inscrits au concours n'est pas connu. Le nombre de postes n'était pas connu au moment de la réunion mais a été publié le 25 novembre : 260 au CAPES externe.

Les dates : épreuves d'admissibilité les 30 et 31 mars, résultats vers le 10 mai, épreuves d'admission au lycée Bergson à partir de la mi-juin.

Les oraux demeurent ouverts au public même si les contraintes sanitaires ont empêché l'accès du public les deux dernières années. Tout sera fait pour permettre l'ouverture au public, dans la limite des restrictions sanitaires en vigueur.

Programme

Les limites indiquées dans le programme des classes prépa BCPST sont elles toutes à appliquer pour le programme du CAPES ? Et si oui, il est nécessaire de modifier le référentiel en raisons de points qui ne sont plus au nouveau programme de BCPST.

Réponse : oui, les limites sont les mêmes dans le programme du CAPES et de classe prépa BCPST.

Le référentiel n'a pas valeur de programme, et n'a pas vocation à être mis à disposition des étudiants. Le jury se demande d'ailleurs s'il ne faudrait pas l'abandonner pour éviter que les étudiants se

focalisent dessus et ne connaissent pas le vrai programme. D'autre part, le référentiel ne concerne que l'aspect disciplinaire, il y a d'autres éléments évalués au concours.

Les formateurs rappellent que le référentiel leur est très utile pour préparer les étudiants et qu'ils souhaitent le garder. On suggère de changer son nom pour préciser qu'il ne s'agit pas d'un document officiel.

Question : quelle utilisation du référentiel par les membres du jury ?

Réponse : appui sur le référentiel plus ou moins fort selon les personnes (certains effectivement, vérifient dans le référentiel si leur questionnement en oral n'est pas trop pointu).

À noter : Il peut y avoir des sujets à l'interface bio et géol, dans les deux épreuves écrites. Sur questions environnementales par exemple, les deux domaines sont indispensables.

Les formateurs souhaitent que la dimension mixte soit explicitée, de manière à ne pas perdre les candidats, car ce n'est pas le cas dans les dernières annales.

Bibliothèque et clé concours

Le contenu de la bibliothèque a-t-il évolué ?

Certaines sections comme la biologie végétale appliquée comportent uniquement des ouvrages datant de plus de 20 ans, une veille est-elle réalisée parmi les nouvelles publications pour actualiser la bibliothèque? inversement, des doublons pourraient-ils être éliminés ?

Cette bibliothèque a une grande importance pour les candidats, les formateurs les incitent fortement à connaître tous les ouvrages, il serait important d'éviter à la fois trop de dispersion, et de rester cantonné aux connaissances anciennes.

Le thème microbiote est présent dans les programmes, mais n'est pas suffisamment traité dans les ouvrages de la liste, serait-il possible d'incorporer un ouvrage spécialisé sur ce sujet ?

Certains livres demandés depuis plusieurs années n'ont pas été ajoutés, s'agit-il d'un retard, ou existe-t-il des motifs de refus de certains livres (en raison par exemple d'un défaut de citation des sources) ?

À l'agrégation interne, les ressources bibliographiques sont maintenant élargies à internet, est-il envisagé de faire de même pour le CAPES ?

Quand la liste des ouvrages pour la session 2022 sera-t-elle connue ?

Réponse : il existe une commission bibliothèque dans le jury. Les suggestions des formateurs sont les bienvenues, mais elles sont nombreuses et toutes ne peuvent pas être acceptées. Le jury promet de réétudier en particulier la demande sur le défi alimentaire.

Au demeurant, le jury remarque que les candidats demandent 9 fois sur 10 des ouvrages généralistes. Certains ouvrages ne sont jamais demandés. Pour information, d'autres disciplines ont fait le choix de limiter drastiquement leur bibliothèque pour avoir plus d'exemplaires de chacun des livres les plus demandés.

Il existe des enjeux importants pour les éditeurs : si la liste est trop restreinte, comme les étudiants et les bibliothèques achètent massivement les livres de la liste, on risque de privilégier certains éditeurs. Concernant l'ouverture à l'internet, la question est à l'étude, mais pas de changement prévu pour 2022. La nouvelle liste des livres ne peut pas être établie avant que la totalité du jury soit nommé (ce n'est pas encore le cas), elle devrait être disponible au printemps 2022. Le travail de réactualisation de la bibliothèque devrait être étalé sur 2 ans.

Le lien fourni sur la page du jury pour accéder à la clé concours est périmé. Serait-il possible de réactualiser l'accès ?

Réponse : il s'agit d'un problème lié à l'hébergement du site du CAPES externe de SVT. Le jury cherche actuellement une solution afin que la clé concours soit accessible de façon pérenne.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve écrite 1

Peu de changements par rapport à la formule 2021 du concours.

Remarque : demande d'explicitier les attendus concernant l'exploitation des documents

Réponse : une attention particulière est portée à bien expliciter dans le sujet ce qui est attendu. Bien lire l'énoncé !

Épreuve écrite 2

Les formateurs s'interrogent sur la répartition approximative des points entre les parties 1, 2 et 3 du sujet zéro. L'objectif est-il d'avoir environ 1/3 des points pour chaque partie, ou une partie doit-elle être privilégiée ?

On pourrait penser que la séquence proposée par le candidat soit particulièrement valorisée. Il faudrait alors que les candidats aient au moins 2h à y consacrer. Comme cette troisième partie doit s'appuyer sur la seconde, il est important que les candidats ne soient pas amenés à sacrifier une des parties à cause d'un nombre trop important de points à développer en partie 2. Les formateurs suggèrent que des durées indicatives (ou des indications de barème) soient mentionnées dans l'énoncé afin d'aider les candidats à gérer leur temps en fonction de l'importance accordée aux différentes parties dans le barème.

En lien avec ces questions, quel type de développement attendu pour la partie 3 ? Quels sont les attendus en terme de cohérence verticale (progressivité de la thématique) ? L'objectif principal est-il de voir si le bilan de séquence est cohérent avec la problématique générale et de voir si des activités permettent de construire des bilans intermédiaires ? A quel point la démarche doit-elle être explicitée ?

Réponse : la structuration présente dans le sujet zéro, avec les trois parties, sera bien reconduite dans le sujet 2022.

Partie 1 : concepts et méthodes. En lien avec la réforme du bac qui confronte les élèves à des documents moins didactisés qu'avant, les candidats seront confrontés à des documents scientifiques originaux. L'objectif de la partie 1 est d'évaluer la maîtrise des concepts et des méthodes.

Partie 2 : cette partie vise à évaluer la maîtrise de la didactique et de la pédagogie. Comme pour l'ensemble du sujet, l'objectif est précisé dans les questions. Le corpus documentaire de la partie 2 ne change pas dans l'esprit par rapport à la formule 2021. Cette partie vise à constituer des briques qui devront être assemblées dans la partie 3 (les briques à prendre ou à laisser seront précisées dans l'énoncé)

Partie 3: Cette partie vise à évaluer la cohérence, la logique de l'articulation dans l'élaboration d'une séquence. On attend ici la trame de raisonnement au service de l'apprentissage. Le sujet fournira bien toujours les extraits de programme et des indications sur les attentes.

Question : Les candidats doivent-ils aller jusqu'à corriger les activités proposées ?

Réponse : non, sauf si c'est précisé dans la question.

Question : dans les activités demandées, le candidat doit-il aller jusqu'aux consignes données aux élèves ?

Réponse : non a priori car c'est évalué dans la partie 2. Mais si dans la partie 2, on ne le demandait pas, on demanderait dans la partie 3 de formuler au moins une consigne.

De même, on va préciser si toutes les activités de la partie 2 (ou seulement une partie) seront à intégrer à la partie 3. Quand des documents supplémentaires sont proposés en adossement à une partie, il faut les intégrer (mais ce sera a priori évité pour la partie 3).

Quelles sont les intentions derrière l'allongement de l'épreuve ?

Réponse : c'est commun à toutes les disciplines, l'idée est de donner plus de temps aux candidats.

ÉPREUVES D'ADMISSION

A-t-on une idée de l'organisation d'ensemble des épreuves d'admission ? Faut-il s'attendre à des changements par rapport aux années précédentes (le candidat sera-t-il toujours convoqué pour passer les épreuves sur deux jours consécutifs et au même endroit?)

Les changements de modalités des épreuves amèneront à faire passer une épreuve orale disciplinaire sur une seule discipline, alors le concours est bi-disciplinaire. Comment le jury compte-t-il limiter les effets d'aléa et vérifier un minimum de méthode et de connaissances dans la discipline non évaluée ? le concours étant tenté par beaucoup de spécialistes d'une des disciplines en reconversion professionnelle (la biologie le plus souvent), le risque d'une impasse quasi-totale sur la géologie (ou sur un aspect de la biologie) est présent.

Épreuve orale 1

Séance ou séquence ?

Réponse : c'est bien une séance qu'il faudra présenter. Les sujets seront adaptés.

Durée de séance : la durée de la séance doit-elle obligatoirement respecter la durée d'une séance que suivent classiquement les élèves à ce niveau ?

Réponse : Oui, on va bien demander une séance telle que théoriquement réalisable en classe (1h à 2h si c'est en lycée). Ce n'est pas quelque chose qui se répartit sur plusieurs jours. On va quand même en faire plus que dans une séance avec 35 élèves. Le jury adaptera bien l'intitulé des sujets pour ce soit possible.

Des sujets zéros sont ils prévus pour nous aider à former nos étudiants à cette épreuve?

Pas de réponse à cette question pendant les discussions. Les résultats des travaux préparatoires du jury aux épreuves orales devraient être publiés au printemps.

Tenue du tableau : quels éléments sont attendus au tableau ? Est-ce que des titres d'activités et un schéma bilan sont un attendu standard ? Sera-t-il valorisé de proposer le schéma de fin de séquence même si la séance proposée n'est pas la dernière séance de la séquence ?

Réponse : On attend un tableau d'enseignant, qui permet de voir la structuration de la séance, et un bilan clair. Un schéma bilan est donc toujours bienvenu, mais il n'y a pas d'attendu obligatoire. Ça peut aussi être une carte mentale, ou un plan... Dans la présentation, la logique du raisonnement doit être mise en avant.

Questions lors de l'entretien : l'arrêté ne mentionne que des questions de didactique et pédagogie durant l'entretien. Pourtant l'ensemble de l'épreuve évalue le niveau scientifique.

Les aspects scientifiques peuvent-ils faire l'objet de questions lors de l'entretien ? Un équilibre scientifique/didactique est-il visé comme dans l'ancien concours ? Des questions sur la discipline non évaluée lors de la leçon (biologie si sujet de géologie et réciproquement) sont-elles envisagées ?

Réponse : Le jury n'interrogera pas sur l'autre champ (bio/géol) : les nouveaux textes l'interdisent, on doit rester sur le même sujet. Il y aura une proportion du jury proche de 50/50 donc env. 50/50 bio/géol des sujets à l'oral.

Répartition du temps de préparation : les 4h de préparation seront-elles encore réparties à raison de 2h en bibliothèque / 2h en salle de passage ?

Réponse : 2h en salle commune, 2h en salle TP comme auparavant. Accès à l'ordinateur et à la bibliographie dès le début en salle commune ; accès au matériel imposé seulement dans la salle de passation y compris les cartes géologiques.

Avant 2020, l'accès à la bibliothèque était libre pendant les 2 premières heures. L'année dernière, pour cause de contraintes sanitaires, les candidats avaient le droit à 5 livres, une fois, et 2è accès ensuite. Les conditions d'accès aux livres seront décidées en fonction de la situation sanitaire.

Jusqu'à la session 2021, l'oral devait démarrer sur une vision scientifique. Qu'en est-il dans la nouvelle version des oraux ? L'avantage de l'entrée scientifique était de permettre aux candidats d'exprimer leur potentiel scientifique même sur des sujets de 6ème.

Réponse : ce n'est pas dans la logique des nouveaux nouveaux textes. Cependant, le jury n'est pas encore formé et donc n'a pas pu discuter de façon précise de ce qui sera attendu. Une réunion peut être envisagée en janvier-février pour traiter de ce type de question.

Épreuve orale 2

35 min coef. 3. Aura lieu le lendemain de l'oral 1. C'est un entretien avec le jury sur la motivation du candidat et sur sa capacité à se projeter dans le métier.

La fiche d'oral 2 sera à envoyer au moment de l'admissibilité. Un modèle de fiche est publié en annexe de l'arrêté, il contient un espace d'écriture libre pour la présentation de la motivation.

Pas de temps de préparation conformément aux textes.

Composition du jury du second oral :

Trois personnes (les textes demandent 2 à 4 personnes), dont deux représentants de la discipline :

1. un IPR de la discipline
2. une autre personne de la discipline
3. un personnel administratif, personnel de direction, IG d'une autre discipline...

Pour des raisons d'organisation, il y aura des fluctuations dans la composition du jury y compris selon les jours. Les personnels administratifs ne seront pas dans toutes les commissions, il en faut deux pour tout le jury. Le jury sera plus grand que d'habitude pour pouvoir faire des commissions qui respecteront la typologie.

Le jury n'est pas encore nommé mais toutes les académies devraient être représentées (sauf une ultramarine)

Des enseignants certifiés doivent être intégrés au jury. Par conséquent il y aura moins d'universitaires.

Question : le CV est déclaratif. On peut déclarer ce qu'on veut. Y a-t-il une validation ou une vérification ?

Réponse : ça va rester déclaratif, il n'y a pas de vérification prévue.

Pour cette épreuve, les attendus en SVT relèvent-ils plus du champ des valeurs, des engagements, du sens ou des savoirs disciplinaires ? Des compétences spécifiques du champ disciplinaire sont-elles attendues ?

Les candidats pourront-ils s'appuyer sur des notes pour leur présentation initiale (5 min sur leur parcours), ou le jury préfère-t-il une présentation sans support écrit ?

Ce qui est prévu : une première partie de 15 minutes sur la parcours du candidat. Le candidat commence par se présenter. Présente sa motivation. Fiche individuelle de renseignement transmise à l'avance au jury. Il n'y a pas de support. C'est au candidat de sélectionner ce qui est important.

Deuxième partie de 20 minutes : confrontation à deux situations professionnelles permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à intégrer les valeurs de la république :

Une première situation relevant du champ disciplinaire (un élève ne veut pas suivre l'enseignement d'évolution, un élève qui a un comportement inadapté dans une manipulation, un élève qui refuse de disséquer, etc)

Attendu : (i) identifier le problème, (ii) apporter une proposition de remédiation (si possible une solution pédagogique), avoir conscience des droits et obligations des fonctionnaires.

Une deuxième situation relevant de la vie scolaire, hors enseignement des SVT.

Sur cette partie, le regard du jury sera plus global. Les textes de référence ne sont pas à connaître par cœur, mais il faut quand même avoir bien compris les missions du service public. Le candidat ne devra pas réciter un texte, mais devra montrer une bonne compréhension de la situation et des manières possibles d'y réagir. « On va très vite voir si un candidat récite un texte sans l'avoir compris ».

***Est-il prévu de valoriser le parcours MEEF en valorisant l'expérience acquise lors des stages ?
Les candidats ayant effectué peu de stages seront-ils considérés comme moins motivés ?***

Réponse : il faut que le candidat valorise ses expériences. L'objectif est de recruter les meilleurs candidats.

REMARQUES TRANSMISES PAR DES ADHÉRENTS :

Ces remarques n'ont pas été commentées par le jury, qui estime qu'elles ne font pas vraiment partie de ses compétences puisqu'elles concernent essentiellement la formation.

(...) On ne peut pas justifier la perte de disciplinaire au concours [le fait de n'avoir qu'une seule épreuve disciplinaire] en se réfugiant derrière la caution scientifique que donne le master, car réforme après réforme les heures de disciplinaire ont fondu de la L1 au M2, suite aux cadrages ministériels sur les licences en particulier.

D'autre part, la préparation d'un concours permettait jusqu'alors de synthétiser, de faire des liens entre différents tiroirs de connaissances... ce dont nous n'avons plus le temps aujourd'hui.

(...) Enfin, que les étudiants soient formés aux valeurs de la république au sein des INSPE peut se concevoir mais leur demander de connaître et d'argumenter leur cas d'étude en se basant sur des textes juridiques nous paraît une aberration. Nous ne formons pas des juristes, et les candidats risquent de bachoter sans avoir le temps de s'approprier ni le vocabulaire ni les concepts/valeurs attendus ; le risque nous paraît grand qu'ils apportent des réponses globalement très convenues, voire « politiquement correctes » au jury. Nous nous demandons aussi qui, à l'université ou parmi les formateurs académiques, est réellement compétent pour préparer à cette épreuve.